Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Garderie les petits trésors I.H.Ltée	1036005	Le 23 octobre 2023
Nom de l'établissement		Numéro de téléphone
Garderie les petits trésors I.H. Ltée		(506) 727-4656
Adresse		
5 rue De La Forge Caraquet NB E1W 1A2		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste
Karine Basque		Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11.1(3) Les membres du personnel qui travaillent directement avec des enfants en bas âge ou des enfants d'âge préscolaire doivent suivre chaque année dix heures de formation qu'approuve le ministre et qui se rapporte au curriculum éducatif en usage dans l'établissement désigné.	11.1(3)	30 oct. 2023	
Commentaires :			
21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29.	21(a) – (d)	27 sept. 2023	23 oct. 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	25 oct. 2023	
Commentaires :			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (v) les antécédents médicaux de l'enfant et une copie de son dossier d'immunisation ou une copie d'une exemption.	24(1)(b)(v)	11 oct. 2023	23 oct. 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : e) les nom et numéro de téléphone de l'inspecteur.	25(e)	27 sept. 2023	23 oct. 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
30(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu intérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	30(3)	02 oct. 2023	23 oct. 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l' équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : a) variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	32(1)(a)	11 oct. 2023	23 oct. 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
41(1) L'établissement agréé dans lequel sont fournis des services à des enfants portant la couche est pourvu d'une surface solide : a) munie de rebords ou de courroies de sécurité.	41(1)(a)	25 oct. 2023	
Commentaires :			

Commentaires généraux

Ratio respecté lors de mon suivi d'inspection.

Dossier enfant: -On doit retrouver au dossier de chaque enfants l'information complète de 2 personnes à contacter en cas d'urgence. C'est 2 personnes doivent être 2 personnes autres que les parents ou tuteur. 2 dossiers n'ont toujours pas été corrigés. eux-ci doivent être corrigés avant l'expiration du permis.

Développement professionnel: 1 éducatrice doit avoir complétée ses 10 heures de développement professionnel avant l'expiration du permis.

Rappel: La garderie est tenue d'offrir du matériel et de l'équipement de jeu variés ou qui conviennent è l'âges des enfants, intérêts et développement celui-ci. La garderie est demandée d'augmenter la quantité de jouets dans certaines zones d'apprentissages.

Observation lors de mon suivi: Collation, séance des toilettes, lavage des mains, jeu extérieur

original signé par
Karine Basque — Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 23 octobre 2023 — Date

original signé par
Monique Gionet — Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 octobre 2023 — Date